

Règlement de l'Ekiden De Toul'Étangs

Article 1 épreuve

Parcourez la distance du marathon en relais par équipe de 6 coureurs.

Les six coureurs doivent successivement parcourir les distances suivantes : 5 km, 10 km, 5 km, 10 km, 5 km et pour finir 7,195 km.

Le délai maximum pour cette épreuve est fixé à 4h30 (heure limite pour passer le relais entre le coureur 5 et le coureur 6 : 13h00)

Cette course d'origine japonaise est une course de relais qui est réalisé sur la distance mythique du marathon soit 42,195 kilomètres. Vous rêvez de cette distance et de vous amuser, l'Ekidende Toul est la solution pour l'atteindre.

駅伝 ou Ekiden est un mot inventé par le poète TokiZemmaro qui signifie transmettre de gare en gare. Effectivement, le concept remonte à l'ancien système de communication et de transport sur la route de la mer de l'est dans lequel des relais-gare étaient disposés le long de la route.

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation express d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 2 date, horaire et parkings

Dimanche 23 octobre 2022 à 9h00

Départ et arrivée:

Espace nautique, baignage des chevaux à Toul

Parkings :

La Michonnette, ou au stade de Toul, à 300m de la course

Article 3 parcours

La course se déroulera dans son intégralité autour des étangs de Toul et sur la piste cyclable le long de la Moselle, à l'abri de toute circulation automobile.

Chaque athlète devra parcourir selon son relais au moins 1 fois la boucle de 5 km. Le dernier relayeur devra parcourir une boucle supplémentaire de 2.195 km. Le parcours sera fléché et mesuré. Tous les kilomètres sont indiqués.

Le passage du témoin se fera dans une zone de relais de 20 mètres, 10 mètres de part et d'autre de la ligne de départ.

Article 4 accompagnateurs

Tout accompagnateur est interdit sur le parcours. Sa présence entraînera immédiatement la disqualification. L'accompagnateur pourra être tenu pour responsable de tout accident et/ou incident survenu du fait de sa présence sur le parcours et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Il est également strictement interdit de courir accompagné d'un animal, même tenu en laisse. L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident provoqué par la présence d'un animal sur le parcours.

Seules les motos et/ou vélos et/ou voitures indispensables à l'organisation seront admises sur le parcours.

Article 5 équipe

Un athlète ne peut concourir que pour **une seule équipe** et ne peut prendre part qu'à **un seul relais**. 3 femmes et 3 hommes doivent composer une équipe afin que cette dernière puisse participer au classement mixte.

Article 6 retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés le jour de la course de 7h30 à 8h30 dans l'enceinte de l'espace nautique, baignage des chevaux à Toul

1 seul athlète par équipe sera habilité au retrait des dossards

Article 7 inscriptions et conditions de participation

Les inscriptions sont possibles:

-Par courrier: Corinne BORN, 173 rue du haut des monts 54200 BICQUELEY

-Par internet: <https://www.chronometrage.com>

Renseignements et règlement: <https://www.ustoulathle.fr/>

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s ou non licencié(e)s à partir de la catégorie cadette. Les athlètes doivent donc être nés avant le 31 décembre 2006.

L'épreuve n'est pas accessible aux handisports.

La composition des équipes ne pourra plus être modifiée lors du retrait des dossards le dimanche matin.

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

- D'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la compétition précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat. Ces pièces seront obligatoirement fournies avant l'épreuve, afin de valider définitivement l'inscription. En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.

- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.

- Je m'engage à respecter le règlement en tous points. • Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France.

- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part. Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 8 montant des inscriptions

- Jusqu'au 31 août 2022 : 60€ par équipe
- Jusqu'au 20 octobre 2022 : 68€ par équipe
- Le jour de la course : 76€ par équipe
- Pour les clubs, entreprises et administrations : 6 équipes inscrites, la 7^{ème} est gratuite (Uniquement par courrier)

Article 9 challenge

Classement scratch (pas de cumul possible)

Challenge Femme licenciées FFA (6 femmes) une équipe récompensée

Challenge Homme licenciés FFA (6 hommes) une équipe récompensée

Challenge Masters licenciés FFA (6 hommes) une équipe récompensée

Challenge Mixte licenciés FFA (3 femmes + 3 hommes) : une équipe récompensée

Challenge Femme non licenciées FFA (6 femmes) une équipe récompensée

Challenge Homme non licenciés FFA (6 hommes) une équipe récompensée

Challenge Mixte non licenciés FFA une équipe (composée d'hommes et de femmes) récompensée

Challenge entreprises/administrations (6 personnes de la même entreprise/administration)

une équipe récompensée

Article 10 récompenses

Un lot par coureur est remis à chaque équipe au moment du retrait des dossards. Par respect pour les partenaires seules les équipes présentes à la remise des prix pourront avoir leurs récompenses.

Article 11 sécurité du parcours et assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle.

Article 12 ravitaillements

2 ravitaillements :

- Un ravitaillement est proposé au km 5 (pour les relais 2 et 4 de 10 km)
- Un à l'arrivée pour tous les participants

Article 13 consignes, douches et restauration

Possibilité de laisser ses affaires à la consigne

Douches sur place

Buvette et restauration sur place

.

Article 14 droit à l'image

Chaque athlète autorise l'organisation à utiliser les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 15 annulation et remboursement

En cas d'annulation de l'Ekiden (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, pandémie, décisions des autorités administratives...) l'inscription vous sera remboursée.

ARTICLE 16 assurance et responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Renseignements : <https://www.ustoulathle.fr/>